Image not found or type unknown

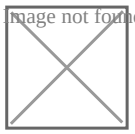

URGENT risque expulsion logement

Par **vanessbourg**, le **29/06/2020** à **09:46**

Bonjour
Suite au confinement qui a crée beaucoup de problèmes....je ne pouvais plus vivre chez mes parents, cela devenait invivable...ma sœur a du me loger chez elle depuis le 21/03/2020 dans son logement social de 27 m2, puis ma sœur a perdu son 1er boulot et en a trouvé un autre en mai 2020 mais très loin de son logement et a donc du faire un préavis de 1 mois pour son logement, son travail se trouve maintenant à 5 heures de route de son logement, elle a précisé au téléphone et par écrit à l'ophlm qu'elle me logeait depuis mars et que je n'ai nulle part où aller, de mon côté j'ai aussi téléphoné et écrit à l'ophlm, j'ai fait une demande en urgence auprès de l'ophlm leur expliquant ma situation, c'est la même personne que nous avons eu au téléphone qui nous a conseillé de lui envoyer directement tous les papiers par mail, elle nous a dit que normalement y aura pas de souci vu que c'est un studio et vu que j'accepte de reprendre le logement en l'état. Mais la commission a refusé ma demande, la personne qui s'occupe de mon dossier m'a laissé un message vocal en me disant simplement c'est refusé sans me donner de motif. J'ai téléphoné à cette personne pour lui demander des explications et lui dire que je vais finir à la rue !! Elle m'a raccroché au nez en me disant que je dois partir du logement et que c'est la vie si je finis à la rue !!
A ce jour je n'ai pas reçu de courrier de refus ni par mail ni par courrier postal, je veux connaître mes droits
quels sont les recours ? que dois je faire ? j'ai contacté une assistante sociale me disant être débordée et ne pouvant pas du tout m'aider !! je suis désespérée et angoissée? JE NE DORS PLUS...quels sont les risques si je reste dans le logement alors que ma sœur doit faire bientôt son état des lieux ? merci de votre aide en cette période difficile

Par **carolinedenambride**, le **30/06/2020** à **13:07**

Bonjour,

Vous serez considéré comme un occupant sans droit ni titre , sujet à expulsion.

Cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés